

Réf: Dossier N° 092977

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ACADEMIE KRAV-MAGA PROTECTION » en abrégé « AKMP-CI »

Siège social Abidjan, Abobo, N'DOTRE, Lot 1544, Ilot 172

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 23/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE KRAV-MAGA PROTECTION » en abrégé « AKMP-CI »

Objet : * FORMATION

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition ,la location et la vente de tous biens meubles et immeubles .
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux .
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce .
- la prise de participation dans toute société existant ou devant être créée
- et généralement ,toute opérations financières , commerciales ,industrielles ,mobilières et immobilières ,se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, N'DOTRE, Lot 1544, Ilot 172

Dirigeant(s) : Mlle TRAORE FATIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02508 du 28/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13083/GTCA/RC/2022 du 28/03/2022

